## ANNEXE 2 : SIGNATAIRES (min. 10 par dossier de candidature)

**COMMUNE**: Yvonand



## 8 MARS 2026 - ELECTION AU CONSEIL COMMUNAL

Canton de Vaud

## DENOMINATION DE LA LISTE :

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1						27
2						
3						
4						
5						
6						·
7						
8						
9						
10						

11			
12			
13			
14			
15			

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par au moins dix membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.